

*Les crédits*

aux retraités les pensions du régime public. À mesure que vieillit notre population, il y aura beaucoup moins de Canadiens actifs pour porter le coût des prestations promises aux personnes âgées.

En 20 ans à peine, le nombre des aînés aura en effet augmenté de 40 p. 100. À cette époque-là, les Canadiens tâcheront d'assurer leur propre sécurité personnelle, ils paieront des intérêts annuels énormes sur la dette que nous avons accumulée, ils auront encore à traîner notre dette comme un boulet et ils auront en outre à payer les pensions de vieillesse de nos aînés puisqu'on n'aura rien économisé à cette fin.

Nous avons le devoir non seulement de les soulager de ce fardeau dans toute la mesure du possible, mais de nous demander également s'il est juste qu'ils soient appelés à porter un fardeau aussi lourd et aussi injuste en notre nom. Nous ferions mieux de nous rendre compte de ce qui s'en vient et de résoudre le problème tandis que cela nous est encore possible.

Deuxièmement, les RESP procureraient aux Canadiens un revenu de retraite beaucoup plus élevé que celui qu'assurent les régimes actuels. Par exemple, un Canadien né en 1960 recevrait seulement 2,60 \$ pour chaque dollar cotisé au RPC. Pour un Canadien né en 1980, le rendement chute radicalement à 0,80 \$ par dollar cotisé, soit une perte sèche.

Par contre, l'argent investi dans un REER, ne fût-ce qu'à un taux de 5 p. 100, donnerait un rendement moyen, sur la durée totale de l'investissement, de 3 \$ par dollar investi. Le RPC ne mérite pas son nom. Ce n'est pas un régime de pensions, mais un impôt pour redistribuer le revenu des travailleurs en faveur des retraités. S'il s'agissait d'un vrai régime de pensions, dont les fonds seraient correctement investis, il ne serait pas en difficulté. Il serait richement doté.

Troisièmement, si les cotisations à l'assurance-chômage étaient versées dans des REER, les chômeurs auraient droit à une sécurité beaucoup plus grande et ils seraient aussi motivés à garder leur emploi. Ils auraient la sécurité de savoir que leurs cotisations sont un investissement personnel à long terme, même s'ils ne sont jamais au chômage.

L'Institut canadien des actuaires a montré que, après seulement huit ans, les cotisations à l'assurance-chômage, gérées dans le cadre d'un REER, assureraient le même niveau de prestations que le maximum prévu par l'actuel régime d'assurance-chômage. Bien entendu, dans les années qui suivent, le taux de croissance du REER dépasse rapidement les prestations versées en échange des cotisations investies dans le régime actuel. En outre, les travailleurs auraient l'énorme satisfaction d'exercer un contrôle et d'être eux-mêmes responsables de leur bien-être.

Quatrièmement, les personnes âgées pourraient continuer à toucher un revenu sans voir leurs prestations récupérées au moment du versement de l'impôt, comme cela se fait maintenant pour la sécurité de la vieillesse.

Cinquièmement, la majorité des contribuables pourraient profiter des REER. Étant donné que les cotisations à l'assurance-chômage et au RPC sont prélevées sur leurs chèques, les Canadiens à faible revenu n'ont plus d'argent à mettre dans leurs économies personnelles. Dans le cadre de la réforme des REER, les déductions à la source pour le RPC et l'assurance-chômage seraient progressivement transformées en versements automatiques au REER de chacun. Ainsi, beaucoup de travailleurs pour-

raient avoir un compte de sécurité personnel pour la première fois de leur vie.

• (1020)

Sixièmement, le recours aux REER ferait apparaître d'énormes réservoirs de capitaux disponibles pour des investissements productifs dans notre pays, ce qui créerait une multitude de débouchés. On créerait ainsi beaucoup plus d'emplois que les dépenses du gouvernement n'ont jamais pu le faire. Les gestionnaires des REER pourraient placer des capitaux dans les obligations de l'État, selon leur bon jugement, mais nous recommanderions que le gouvernement ne puisse pas avoir accès aux capitaux des REER.

Septièmement, ces fonds de sécurité personnels appartiendraient en propre à chaque contribuable dès le départ. Ces fonds ne seraient pas à la merci de la mauvaise gestion ou du gaspillage gouvernemental. Une réglementation prudente garantirait aussi des investissements judicieux administrés par des entreprises réputées. Les gens ne veulent pas que leurs économies en vue de la retraite soient investies dans des établissements d'élevage de truites à fourrure.

Huitièmement, les RESP encourageraient les Canadiens à s'affranchir de la dépendance débiliteuse et incertaine par rapport à l'État et à l'appareil gouvernemental et ils leur permettraient de le faire. Un retour au principe de l'autonomie conférerait un nouveau dynamisme aux Canadiens et à tout notre pays.

Nous avons commencé à examiner les détails sur lesquels il faudra nous pencher. Nous voulons que la transition des programmes actuellement impossibles à soutenir au RESP se fasse de manière que ceux qui reçoivent déjà des prestations en vertu d'anciens régimes soient protégés. À cette fin, nous avons prévu une longue période de transition. Nous déterminerons s'il y a des modifications à apporter au régime fiscal pour passer au RESP et nous montrerons qu'une nouvelle orientation en matière de sécurité personnelle sera aussi avantageuse pour les démunis de notre société.

Il faudra aussi examiner si le RESP devrait être élargi pour prévoir une composante d'épargne destinée à financer l'éducation et la formation ainsi que d'autres besoins touchant la sécurité.

Tout en continuant de parfaire ce nouveau concept de la sécurité personnelle, le Parti réformiste consultera un vaste échantillon de Canadiens bien informés, y compris des fiscalistes, des actuaires, des gestionnaires de placements et des chercheurs techniques. Il trouvera aussi diverses façons d'informer les Canadiens afin d'encourager les discussions et de garantir un débat et une décision éclairés à l'issue du processus.

À cette fin, nous ferons notamment un sondage auprès des citoyens afin de connaître leurs besoins et leurs souhaits. Nous organiserons des assemblées publiques pour expliquer le projet aux Canadiens et pour savoir ce qu'ils en pensent. Nous élaborerons ensuite une proposition concrète résumant l'ensemble de la recherche et des consultations, proposition que les Canadiens seront à même de juger.

À notre avis, il est essentiel de prendre dès maintenant des mesures pour examiner attentivement la question de notre sécurité personnelle et les possibilités pour l'avenir. Avec chaque année qui s'écoule, la transition vers une solution meilleure et plus pratique devient plus difficile, cela, parce que notre population vieillit rapidement. En outre, alors que notre dette grossit et